

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le trente mai deux mille treize, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 23/05/2013

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 38

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Christine RIFFAUD, Hervé VALADAS, Bernard DUMONT, Martine TANDEAU DE MARSAC, Bernard POUSSIN, Jean-Pierre ESTRADE, Jean-Pierre MORLON, Pierre LANGLADE, Paul DUCHEZ, Marie-Hélène BAGNAUD (en remplacement de Gérard BEAUBIER), Gérard BARRAUD, Jean-Claude BASSET, Jean-Louis BREGAINT, Daniel CADET, Sylvette CHADELAUD, Daniel CHAPOULAUD (en remplacement de Monique REIX-BUSSY), Catherine CELESTIN, Patrick DESCHARLES, Carole DUFOUR (en remplacement de Camille DUDOGNON), Arlette DEMAR, Roger DESROCHES (en remplacement de Dominique GILLES), Dominique DUNAUD, Alain FAUCHER, Rémi JANDAUD, Hubert LEHMANN, Edith LERENARD, Nadine MAGY, Alexandre MAZIN, Michelle MONDIT, Henri PALA, Emmanuel POISSON, Claude REYGNAUD (en remplacement de Yves CHABRIER), Sabine VINCENT, Odette WENCLICK (en remplacement de Valérie GIROIR),

EXCUSES : Catherine GAUTHIER, Philippe STEYAERT, Béatrice DUFOUR.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2013-078 : ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN A SAINT-LEONARD DE NOBLAT

Vu l'arrêté Préfectoral du 04 juin 2004 portant création de la communauté de communes de NOBLAT,

Vu l'arrêté préfectoral 28 décembre 2012 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat.

Suite à la création de l'Espace Aqua'Noblat, Monsieur le Président propose de procéder à l'acquisition d'une partie de la parcelle AH 103, sur la commune de Saint-Léonard de Noblat, au lieu-dit Boussac, afin de permettre à la Communauté de Communes de Noblat de maîtriser foncièrement l'implantation actuel du bâtiment et de d'autoriser la réalisation de nouveaux projets.

Le montant de cette acquisition de 2 647 m² est de 18 500 € et la Communauté de Communes de Noblat supportera les frais de notaire.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 35 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Approuve l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée AH 103 sur la commune de Saint Léonard de Noblat, pour une surface de 2 647m²,

Approuve la prise en charge, par l'intercommunalité, des différents frais liés à cette acquisition,

Autorise Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents se rapportant à cette opération.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le :

Le Président,


Jean-Claude LEBLOIS

Bienvenue Jean-Claude LEBLOIS RT / COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

[Accueil](#) | [Administration](#) | [Préférences](#) | [Aide](#)
[Déconnexion](#)
[Actes en cours](#) [Création d'acte](#) [Recherche](#)

Actes Soumis au Contrôle de Légalité

Accusé de réception préfecture

 Imprimer  Envoyer

Objet de l'acte : ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN A SAINT LEONARD DE NOBLAT

Date de transmission de l'acte : 11/06/2013

Date de réception de l'accusé de réception : 11/06/2013

Numéro de l'acte : 2013-078 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20130530-2013-078-DE

Date de décision : 30/05/2013

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.1. Acquisitions